



COMMUNE DE LEYTRON

REVISION P.A.Z.

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Village de Leytron

14 juillet 2003

Dossier pour dépôt public



PLANIFICATION EN REGION DE MONTAGNE
T. AMMANN, AMENAGISTE FSUISIA
Av. de la Gare 41 - 1950 Sion 2 - Tél: 027 323 19 23 - info@arcaplin.ch - www.arcaplin.ch
T 13906 / SV / 14.07.2003

Zones à bâtir

- Zone du village (DS II)
- Zone de haute densité H80 (DS II)
- Zone d'extension du village H50 (DS II)
- Zone de moyenne densité H50 (DS II)
- Zone de faible densité H30 (DS II)

Zones spéciales

- Zone artisanale (DS III)
- Zone mixte artisanat-commerce-habitat (DS II)
- A Zones de constructions et d'installations publiques A (DS II), et B (DS III)
- B Zones de constructions et d'installations publiques B (DS II), et B (DS III)
- Zone à aménager

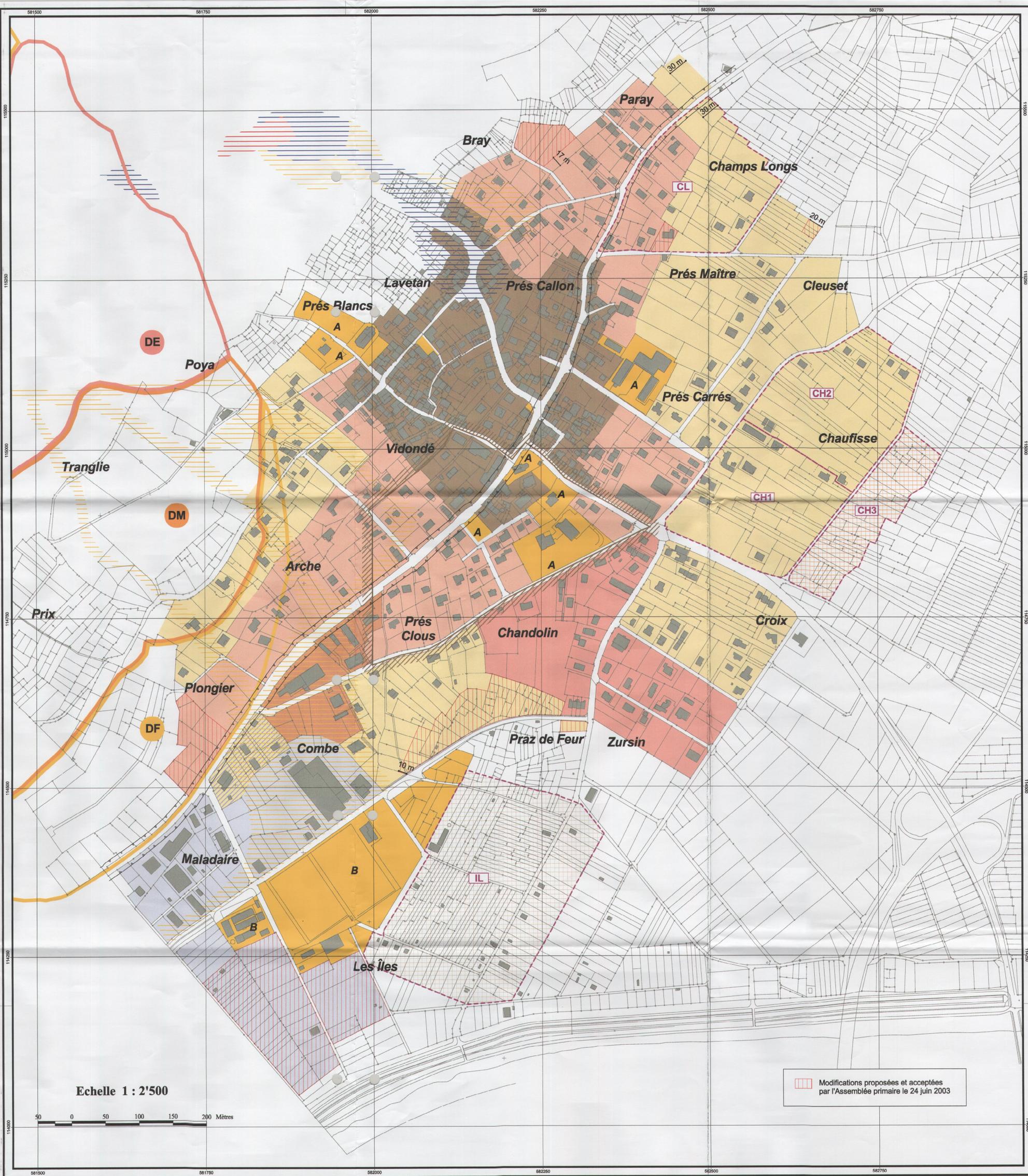
Zones à protéger

- Zone de protection archéologique

Zones figurant à titre indicatif

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Zones d'instabilités de terrain | Zones de danger dû aux crues |
| DE Danger élevé | DE Danger élevé |
| DM Danger moyen | DM Danger moyen |
| DF Danger faible | DF Danger faible |
| Degré de sensibilité III | |
| Zone agricole spéciale | |
| Zone viticole spéciale | |

Pour les périmètres hors de la zone à bâtir, se référer au plan général d'affectation des zones à l'échelle 1:10'000



Modifications proposées et acceptées par l'Assemblée primaire le 24 juin 2003

Décision du Conseil communal

Leytron, le 20 septembre 2001

Le Président

Le secrétaire

Approbation par l'Assemblée primaire

Leytron, le 24 juin 2003

Le Président

Le secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 18 février 2005

Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le

Le chancelier d'Etat